



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>33000</b>	De <b>Mme Marielle de Sarnez</b> ( Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Paris )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > Vaccination contre la grippe	<b>Analyse</b> > Vaccination contre la grippe.
Question publiée au JO le : <b>13/10/2020</b> Question retirée le : <b>19/01/2021</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la campagne de vaccination contre la grippe qui va démarrer le 13 octobre 2020. À l'unanimité, les professionnels de santé recommandent d'intensifier cette vaccination afin d'éviter le télescopage entre la recrudescence de l'épidémie de covid-19 et la diffusion du virus grippal, susceptible d'engorger les cabinets médicaux et de saturer les établissements hospitaliers sous tension. Toutefois, malgré des commandes supplémentaires par rapport à 2019, la France ne disposera que de 15 millions de doses de vaccin. Le risque de pénurie n'est donc pas négligeable, notamment pour les populations les plus vulnérables et les professionnels de santé. Face à un tel risque, elle lui demande si des recommandations seront émises afin de prioriser la délivrance des vaccins antigrippaux par les pharmaciens.